

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 12 juin 2023, à 20h00, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : M. Gérard Grenier, maire, M. Patrick Bacon, M. Alain Fradette et M. Gérald Ruel, conseillers, Mme Jocelyne Bérubé et Mme Chantale Gagné, Mme Valérie Simard, conseillères.

Absent : aucun

Les membres présents forment le quorum; la séance est présidée par M. Gérard Grenier, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme Cintia Fontaine, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2023-06-97 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour comme suit :

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON ORDRE DU JOUR SEANCE DU CONSEIL 12 JUIN 2023

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - 3.01 Séance ordinaire du 8 mai 2023
 - 3.02 Séance extraordinaire du 15 mai 2023
4. Approbation des comptes du mois de mai 2023
5. Période de questions du public (10 minutes)
6. Embauche officielle de Mme Mélissa Dionne au poste d'adjointe – direction/greffe/trésorerie
7. Période d'essai de 3 mois de M. Isaïe Desrosiers au poste de chef d'équipe
8. Période d'essai de 3 mois de M. Samuel Dufort au poste de journaliers-opérateur
9. Nomination de Mme Chantale Gagné représentante pour l'office de l'habitation
10. Appui au projet de règlement – lavage des embarcations
11. Appui au dépôt de projet – ministère de la Culture et des Communications -- bibliothèque
12. Appui à la visibilité des œuvres jeunesse – bibliothèque
13. Autorisation stationnement garage municipal – festival des guitares
14. Participation de la municipalité au projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui
15. Adhésion à la demande d'aide financière – MRC – déploiement compteurs d'eau
16. Offre de service MRC – Écoute du réseau – fuite d'eau sur le réseau – stratégie d'économie d'eau
17. Offre de service AKIFER – Plan de protection source d'eau potable – programme PEPPSEP
18. Attribution du contrat d'installation électrique – cabane du parc du Centenaire
19. Attribution du contrat de rénovation de la cabane terrain baseball
20. Adoption du second projet de règlement 229-2023 et 230-2023
21. Demande de PIIA 230104 – lot 34134487
22. Demande de PIIA – 230081
23. Demande de PIIA – 230076 – matricule 1560-94-7528
24. Demande de PIIA – 230097
25. Demande de PIIA – Dépanneur du Lac
26. Demande de dérogation mineure – Dépanneur du Lac
27. Création de nouveaux lots 6 581 504 et 6 581 505 – cession-parc-terrain-jeux
28. Point d'information ou de suivi :
29. Divers
 - 29.01
 - 29.02
30. Rapport des comités
31. Période de questions réservée au public (10 minutes)
32. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-06-98 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu par le conseil d'approuver les procès-verbaux suivants :

- séance ordinaire du 8 mai 2023
- séance extraordinaire du 15 mai 2023

ADOPTÉE

2023-06-99 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Valérie Simard et résolu unanimement par le conseil d'approuver la liste des comptes et des salaires du mois de mai pour des montants respectifs de 191 220.41\$ et de 34 733.29\$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Des questions sont adressées au conseil portant sur les sujets suivants :

- Mont Climont

2023-06-100 EMBAUCHE OFFICIELLE-MÉLISSA DIONNE

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu par le conseil municipal d'officialiser l'embauche permanente de Mme Mélissa Dionne au poste d'adjointe de direction/greffière et trésorière en date du 2 mars 2023.

ADOPTÉE

2023-06-101 NOMINATION D'ISAÏE DESROSIERS-CHEF D'ÉQUIPE

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu par le conseil municipal de nommer M. Isaïe Desrosiers au poste de chef d'équipe de la voirie en date du 31 mai 2023 pour une période d'essai de 3 mois.

ADOPTÉE

2023-06-102 EMBAUCHE SOUS PROBATION – SAMUEL DUFORT

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu par le conseil municipal d'embaucher M. Samuel Dufort au poste d'opérateur-journalier, sous période de probation de 3 mois et conditionnellement à l'obtention de son permis de conduire de classe 3 avant le mois de septembre 2023, en date du 2 juin 2023.

ADOPTÉE

2023-06-103 NOMINATION REPRÉSENTANT – OFFICE DE L'HABITATION

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu par le conseil municipal de reconduire Mme Chantale Gagné en qualité de représentante de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation de la Matapédia pour un mandat de 3 ans prenant effet le 1 juillet 2023.

ADOPTÉE

2023-06-104 ADHÉSION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAC-AU-SAUMON AU PLAN D'ACTION PORTANT SUR LA GESTION DES STATIONS DE LAVAGE ET DES DÉBARCADÈRES – PRÉVENTIONS AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

CONSIDÉRANT la confirmation de la présence de la moule zébrée dans le lac Témiscouata au Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT la confirmation de la présence de la Vivipare géorgienne (escargot) dans le lac Matapédia ;

CONSIDÉRANT les impacts environnement et économiques négatifs que génère la présence de la moule zébrée et d'autres espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau ;

CONSIDÉRANT que plusieurs lacs du territoire de la MRC de La Matapédia sont fréquentés par une clientèle qui provient de l'extérieur de la région, augmentant ainsi fortement les probabilités d'apparition desdites espèces exotiques envahissantes dans ces lacs ;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action concerté a été élaboré afin de mettre en place les mesures préventives nécessaires pour éviter l'infiltration d'espèces exotiques envahissantes dans les principaux plans d'eau du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la mise en place de stations de lavage et l'adoption d'un règlement obligeant le lavage des embarcations sont des actions prévues au PRMHH adopté en décembre 2022 par le conseil de la MRC dans le but d'éviter l'introduction des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu par le conseil municipal d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action portant sur la gestion des stations de lavages et des débarcadères dans le cadre de la prévention aux espèces exotiques envahissantes sur les plans d'eau de La Matapédia.

ADOPTÉE

2023-06-105 APPUI AU DÉPÔT DE PROJET – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Lac-au-Saumon a pris connaissance de l'appel à projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18ans du ministère de la Culture et des Communications ;

CONSIDÉRANT l'importance du sentiment d'appartenance des jeunes à leur région dans le cadre du maintien de leur santé mental ;

CONSIDÉRANT les bienfaits du projet proposé par la bibliothèque sur l'ensemble des jeunes de la municipalité, sur leur bien-être, leur confiance face à eux-mêmes, mais aussi envers la société qui les entoure ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu par le conseil municipal d'appuyer le dépôt du projet de la bibliothèque Bertrand B. Leblanc au ministère de la culture dans le cadre du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026.

ADOPTÉE

2023-06-106 APPUI À LA VISIBILITÉ DES ŒUVRES JEUNESSES – PROJET BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser le sentiment d'appartenance des jeunes à leur région, la reconnaissance de leurs capacités, de leurs compétences, de leur estime de soi et de la valorisation d'un travail artistique ;

CONSIDÉRANT les effets positifs que cela pourrait avoir sur la santé mentale des jeunes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu par le conseil municipal d'appuyer la visibilité des œuvres jeunesse, projet artistique de la bibliothèque, en exposant l'œuvre soit dans le parc du Centenaire ou sur le futur site de la nouvelle bibliothèque. Que l'œuvre soit placée à la vue des citoyens et des visiteurs.

ADOPTÉE

2023-06-107 AUTORISATION – UTILISATION DU STATIONNEMENT DU GARAGE MUNICIPAL – FESTIVAL DES GUITARES

Il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu par le conseil municipal d'accorder l'autorisation au festival des guitares d'utiliser le stationnement du garage municipal lors dudit festival afin de permettre aux visiteurs de s'y stationner. Le festival des guitares est pleinement responsable du bon fonctionnement de son utilisation lors de l'évènement.

ADOPTÉE

2023-06-108 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET DE RELOCALISATION DE L'ÉCOCENTRE D'AMQUI

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de la Matapédia désirent présenter un projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui dans le cadre de l'aide financière ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu par le conseil municipal que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Lac-au-Saumon s'engage à participer au projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC de la Matapédia organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

2023-06-109 ENTENTE INTERMUNICIPALE – CAUSAPSCAL – RESSOURCE HUMAINE

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu par le conseil municipal ;

QUE la municipalité de Lac-au-Saumon confirme la participation financière de 7 329,09\$ pour l'année 2023 afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de la Matapédia ;

QUE la municipalité délègue Mme Valérie Simard comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration de la Société locale de développement.

QUE la municipalité mandate le comité de développement pour identifier, par résolution, le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.

QUE la municipalité autorise M. Gérard Grenier, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

ADOPTÉE

2023-06-110 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4-SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – SYSTÈME RÉGIONAL DE TÉLÉRELÈVE DE LA CONSOMMATION D'EAU INCLUANT LA GESTION DES DONNÉES

Il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Lac-au-Saumon ;

- S'engage à participer au projet de système régional de télérelève de la consommation d'eau incluant la gestion des données et à assurer une partie des coûts ;
- Autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4-soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Nomme la MRC de la Matapédia à titre d'organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

2023-06-111 ATTRIBUTION CONTRAT D'ÉCOUTE DU RÉSEAU – PRÉVENTION DES FUITES D'EAU SUR LE RÉSEAU DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU - MRC

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu par le conseil municipal d'attribuer le contrat d'écoute d'eau du réseau, volet prévention des fuites d'eau sur le réseau, dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau à la MRC.

ADOPTÉE

2023-06-112 ATTRIBUTION DU CONTRAT D'ÉLABORATION D'UN PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE À AKIFER – (PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE - PEPPEP)

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu par le conseil municipal d'attribuer le contrat pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable à l'entreprise

AKIFER dans le cadre du programme PEPPSEP, pour un montant de 21 360\$ taxes non incluses. De ce montant, 18 156\$ sont admissible une subvention dudit programme.

ADOPTÉE

2023-06-113 ATTRIBUTION DU CONTRAT – INSTALLATION ÉLECTRIQUE – CABANE DU PARC DU CENTENAIRE – ENTREPRISE ÉLECTRICITÉ GARON INC.

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'attribuer le contrat de la mise en place des installations électriques au garage du parc du Centenaire à l'entreprise Électricité Garon inc. pour un montant de 4 421.61\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2023-06-114 ATTRIBUTION DU CONTRAT DE RÉNOVATION DE LA "CANTINE" DU TERRAIN DE BALLE MOLLE

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu d'attribuer le contrat de rénovation de la "cantine" du terrain de baseball à l'entreprise de Construction Francis Caron pour un montant de 43 500\$ taxes incluses. (TECH)

ADOPTÉE

2023-06-115 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 229-2023 – MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement 229-2023 modifiant le plan d'urbanisme.

ADOPTÉE

2023-06-0115 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 230-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement 230-2023 le règlement de zonage.

ADOPTÉE

2023-06-116 DEMANDE DE PIIA – 230104 – LOT 3 413 4478

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande ;

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu par le conseil municipal d'accepter la demande de PIIA 230104 portant sur l'agrandissement d'un bâtiment existant de 14½ x 40' avec les mêmes matériaux.

ADOPTÉE

2023-06-117 DEMANDE DE PIIA – 230081 – LOT 3414790

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande;

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu par le conseil municipal d'accepter la demande de PIIA 230081 portant sur l'ajout d'une serre 10' x 10' x 8' à partir de la structure d'un abri tempo déjà existant, ainsi que de rénover la galerie principale pour lui donner la dimension initiale de 94" de profond et de 192" de façade.

ADOPTÉE

2023-06-118 DEMANDE DE PIIA – 230076 – MATRICULE 1560-94-7528

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande;

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu par le conseil municipal d'accepter la demande de PIIA 230076 portant sur l'installation sur l'ajout d'un poulailler en clapier en bois et tôle galvanisée aux dimensions de plus ou moins 10' x 10' x 9'.

ADOPTÉE

2023-06-119 DEMANDE DE PIIA – 230097 – LOT 3414753

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande;

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu par le conseil municipal d'accepter la demande de PIIA 230097 portant sur l'installation d'une thermopompe sur le mur latérale gauche, sous l'abri d'auto permanent.

ADOPTÉE

2023-06-120 DEMANDE DE PIIA – DÉPANNEUR DU LAC

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver cette demande;

Il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu d'accepter la demande de PIIA du dépanneur Du Lac portant sur l'installation d'une thermopompe sur devant de l'édifice (rue de l'Église), au niveau du deuxième étage.

ADOPTÉE

2023-06-121 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 48-2002 ARTICLE 7.5.10 – DÉPANNEUR DU LAC

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure porte sur les dispositions des règlements de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement ;

CONSIDÉRANT que l'application des règlements de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux est déjà exécutée et que les travaux en cours font l'objet d'une demande de permis et sont exécutés de bonne foi ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que la demande de permis n'est pas située dans une zone de contraintes naturelles ou anthropiques ;

Il est par conséquent proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu par le conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure du Dépanneur du Lac 2006 Inc. situé au 263 rue Saint-Edmond.

ADOPTÉE

2023-06-122 CRÉATION DE NOUVEAUX LOTS – 6 581 504 et 6 581 505 – CESSION DE TERRAIN À DES FINS DE PARC OU DE TERRAINS DE JEUX

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon a adopté un règlement le lotissement no 49-2002 le 3 juin 2022.

CONSIDÉRANT que dans le cas d'une opération cadastrale, le propriétaire doit s'engager par écrit à céder à la municipalité, à des fins de parcs

ou de terrain de jeux, une superficie de terrain égalant trois pour cent (3%) du terrain compris dans le plan ou la somme égalant trois pour cent (3%) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan.

CONSIDÉRANT que le produit de ce paiement est versé dans un fonds spécial qui ne peut servir qu'à l'achat ou à l'aménagement de terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux.

CONSIDÉRANT que l'emplacement du nouveau lotissement n'est pas propice à l'aménagement d'un parc ou d'un terrain de jeux.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon a plusieurs projets d'amélioration au niveau de ses parcs et terrains de jeux en cours.

CONSIDÉRANT le projet de lotissement déposé pour les lots 6 581 504 et 6 581 505 à cadastre du Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu par le conseil municipal de demander au propriétaire la somme de 762,00 \$, correspondant à trois pour cent (3%) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan pour les lots 6 581 504 et 6 581 505 ; cette somme sera versée dans un fonds spécial réservé pour l'aménagement des parcs et terrain de jeux.

ADOPTÉE

RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font le point sur les projets et dossiers en cours des différents comités sur lesquels ils sont impliqués.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 minutes)

Des questions sont adressées au conseil portant sur le sujet suivant :

- Concernant le lavage des embarcations nautiques
- Concernant une campagne de sensibilisation au lavage des embarcations

2023-06-123 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu par le conseil municipal de lever la séance à 20h47.

ADOPTÉE

Gérard Grenier
Maire

Cintia Fontaine
Directrice générale/Greffière-trésorière

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.